

LA CULTURE AU PAYS DU NEUBOURG : INVENTAIRE ET PISTES DE REFLEXION

Communauté de communes du Pays du Neubourg

1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg - 02 32 34 04 41
contact@paysduneubourg.fr





Sommaire :

<u>I/ Introduction générale :</u>	4
1. Le contrat de développement culturel.....	4
2. Le repositionnement du département.....	4
3. La démarche telle qu'elle a été envisagée au Pays du Neubourg.....	4
a. La réalisation de l'inventaire.....	5
b. La boîte à idées.....	6
c. La boîte à outils.....	6
4. Les acteurs rencontrés.....	6
a. Les maires.....	6
b. Les acteurs de la culture et de l'animation locale.....	7
5. Le cas des associations sportives, des écoles et des CCAS.....	7
6. Problématique.....	7
<u>II/ Inventaire culturel..</u>	9
1. Le patrimoine.....	9
a. Patrimoine religieux.....	9
b. Le patrimoine immobilier.....	10
c. Patrimoine naturel.....	11
d. Personnalités et histoires célèbres liées aux communes.....	12
2. Les salles des communes.....	12
3. Equipements culturels.....	13
a. Bibliothèques et médiathèques.....	13
b. Boîtes à livres.....	14
4. Acteurs/ associations/ structures culturels divers.....	14
5. Manifestations culturelles.....	16
a. Programmation et manifestations des communes.....	16
b. Expositions.....	16
c. Événements nationaux.....	17
d. Événements réguliers et ponctuels.....	17
6. Les projets à vocation culturelle.....	17
7. Les attentes et les besoins.....	18



- a. Principales difficultés rencontrées par les acteurs et les communes sur la mise en place d'activités culturelles.....18
- b. Attentes quant au développement culturel sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.....19

III/ Réflexions autour du développement culturel sur la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :20

1. Pistes de réflexion.....21

Axe 1 : Coordination et mutualisation de l'offre culturelle existante.....21

Axe 2 : Accessibilité de la culture pour tous.....22

2. Outils de financement et subventions de projets culturels (boîte à outils).....24

Annexes.....33



I/ Introduction générale :

1. Le contrat de développement culturel :

Le présent rapport a pour objet de répondre à une commande départementale, présentée lors de la conférence des maires du 3 juin 2019. Pour rappel, il avait alors été présenté le contrat de développement culturel que le Département de l'Eure voulait, faisant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale les têtes de file locales de la compétence culturelle.

Partant du constat que les subventions départementales dans le domaine culturel étaient réparties de façon déséquilibrée entre les différents EPCI, les contrats pluriannuels de développement culturel devraient permettre une meilleure connaissance de tous les projets portés sur les différents territoires, et ainsi une plus juste répartition des financements.

L'un des objectifs à moyen terme étant de mettre fin à la logique de guichet et de conditionner le financement des projets à leur inscription dans le contrat de développement culturel, porté par les EPCI pour le compte des communes et des acteurs locaux.

La démarche du contrat de développement culturel telle qu'initialement présentée aux EPCI consistait donc en l'établissement d'un diagnostic qui permettrait l'identification des forces et faiblesses de chaque territoire dans le domaine culturel puis à la construction partenariale d'un programme d'actions. Ce programme d'actions devant faire l'objet d'une contractualisation entre les EPCI et le département.

2. Le repositionnement du département :

Depuis lors, les objectifs départementaux ont quelque peu changé. Tout d'abord, le Département de l'Eure semble se diriger vers une labellisation des territoires plutôt que vers des contrats EPCI / département. Les attentes et nouveaux objectifs départementaux quant à l'attribution et à la répartition future des subventions pour le domaine culturel ne sont pas encore formulés officiellement. Ce repositionnement permettrait cependant que la répartition de la compétence culture reste à la discrétion des collectivités locales, le département semblant abandonner l'aspect programmatique et contractuel des projets territoriaux de développement culturel.

3. La démarche telle qu'elle a été envisagée au Pays du Neubourg :

Attentive à ne pas empêcher, à moyen terme, les acteurs du territoire de bénéficier du soutien départemental, la communauté de communes a répondu à la commande du département, et a lancé la réalisation du diagnostic initial de territoire dans le domaine culturel. Dans l'attente d'une définition officielle de la politique départementale dans le domaine culturel, le travail ici réalisé a été envisagé comme une aide à la décision pour les élus locaux, autant que comme une ressource pour tous les acteurs culturels.

En 2019, pour le Pays du Neubourg, seules six demandes de subventions ont été adressées au département, lequel a accordé son soutien à la totalité des demandeurs. Comme nous le verrons dans la suite de ce rapport, cette faiblesse des demandes de soutien n'est pas le symptôme d'un désert culturel mais d'une méconnaissance des moyens mobilisables.

En prenant le parti de réaliser des entretiens avec chacun des acteurs participant à l'animation du territoire, même lorsque cette animation n'est pas spécifiquement culturelle, le rapport présent a voulu mettre en avant leur point de vue de la situation culturelle. C'est donc sur leurs expériences, leurs projets et leurs intentions que nous construisons le rapport, et ce notamment au niveau des pistes de réflexion. Ces dernières ne sont finalement que l'émanation des différents besoins, points de difficultés et projets relevés auprès des différents acteurs. Dans ce cadre, le travail réalisé ici est collectif par essence.

Ce rapport a été pensé comme un outil à disposition des élus et futurs élus, des partenaires culturels, des agents des collectivités etc. : Il se compose d'un inventaire, d'une boîte à idées et d'une boîte à outils.

a. La réalisation de l'inventaire :

Le parti a été pris de faire réaliser ce diagnostic non pas par un cabinet d'étude extérieur, mais par deux stagiaires dont la présence durant plusieurs mois sur le territoire même du Pays du Neubourg permettrait d'aller à la rencontre directe des acteurs locaux et de prendre la mesure des spécificités du territoire.

La première étape a été de réaliser un état des lieux de l'existant, une sorte de photographie à l'instant T de la culture au Pays du Neubourg. L'inventaire réalisé, et soumis aux élus pour avis, identifie :

- Le patrimoine religieux ;
- Le patrimoine immobilier ;
- Le patrimoine naturel ;
- Les personnalités ;



- Les salles ;
- Les équipements culturels (bibliothèques, boîtes à livre, musées, etc.) ;
- Les acteurs locaux de la culture et de l'animation locale ;
- Les manifestations culturelles (spectacles, concerts, expositions, etc.) ;
- Les projets ;
- Les attentes et besoins des acteurs locaux dans le domaine de la culture ;

Afin de ne pas gêner la compréhension, et de ne pas alourdir le corps du texte, de nombreux éléments n'apparaissent que dans les annexes, lesquelles constituent une mine d'informations consultables à l'envi.

b. La boîte à idées :

Une fois l'inventaire réalisé, et les avis de chacun récoltés, l'objectif a été d'identifier ce qui semblait être les atouts et faiblesses du territoire afin d'envisager des pistes de réflexion. Une boîte à idées a ainsi été constituée : libre aux élus et acteurs culturels de s'en emparer.

c. La boîte à outils :

La boîte à outils quant à elle permet d'identifier les moyens et partenaires mobilisables dans l'élaboration de projets culturels. Elle recense notamment les dispositifs d'aides financières existant.

4. Les acteurs rencontrés :

a. Les maires :

Après une présentation en conférence des maires, un courriel a été envoyé à l'ensemble des maires pour leur rappeler la démarche du diagnostic culturel. Il a ensuite été pris rendez-vous avec chacun des 41 maires de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Pour chacun de ces rendez-vous, notre équipe s'est déplacée dans les mairies concernées. Notons que pour certaines mairies, les maires étaient absents le jour de l'entretien. Ce dernier s'est alors réalisé avec les élus de la municipalité.

Une fiche d'identité propre à chaque commune a été réalisée pour les entretiens avec les maires. La matrice de la fiche est la même pour chaque commune. Chaque fiche a été préremplie en amont de l'entretien selon les informations disponibles. Le modèle de fiche d'identité est ici annexé. Les éléments répertoriés sont les suivants :

- Le patrimoine religieux, immobilier, vernaculaire, naturel et immatériel.



- Les salles à la disposition des communes, dans leur dimension, leur équipement technique et leur utilisation actuelle dans le cadre d'activités culturelles.
- Les équipements à but culturel, comme les bibliothèques, boîtes à livres ou musées.
- Les activités culturelles et les associations à but culturel se rattachant au territoire de la commune.
- Les manifestations culturelles régulières ou ponctuelles se déroulant dans la commune.
- Les éventuels projets culturels actés ou en réflexion de la part des municipalités.
- Les difficultés rencontrées par les élus dans la réalisation ou la mise en place d'activités culturelles.
- Les attentes et les besoins des élus quant à au projet de développement culturel.

b. Les acteurs de la culture et de l'animation locale :

Le rapport présent recense les acteurs culturels dans leur ensemble. Cela signifie que les associations, les acteurs et les structures culturels, à but culturel ou pouvant apporter leur soutien lors d'une manifestation culturelle ont été recensés. De plus, le recensement a également concerné les comités des fêtes et les clubs des anciens.

Un courrier électronique a été envoyé aux acteurs associatifs afin de leur présenter la démarche et leur soumettre un questionnaire électronique. Leur était également offerte la possibilité d'un entretien téléphonique ou physique, à leur convenance. 20 associations, structures et acteurs culturels ont été rencontrés lors d'un rendez-vous physique ou téléphonique. 13 associations, structures et acteurs culturels de plus ont répondu directement au mail ou au questionnaire GoogleForms¹ qui leur était envoyé.

5. Le cas des associations sportives, des écoles et des CCAS :

La durée impartie à la réalisation du diagnostic n'a pu être que de quatre mois, aussi certains acteurs n'ont pu être recensés et contactés : c'est le cas des associations sportives, des écoles et SIVOS et des Centres Communaux d'Action Sociale. Cependant, ces acteurs peuvent apporter leur concours dans la réalisation de manifestations culturelles, notamment les SIVOS. Il faudra tenir compte de ces acteurs dans le cadre de construction d'une politique culturelle sur le territoire.

6. Problématique :

¹ Questionnaire Google forms, annexes

Ce rapport a été pensé comme un outil à disposition des élus et futurs élus, des partenaires culturels, des agents des collectivités, etc. : il se compose d'un inventaire, d'une boîte à idées et d'une boîte à outils.

Les propositions rassemblées dans la boîte à idées tiennent compte des spécificités du Pays du Neubourg, qui est un territoire rural vaste et multipolarisé. A l'exception du bourg-centre qu'est Le Neubourg, les communes sont majoritairement de taille modeste. Une délicate articulation se dessine entre une politique culturelle supra communale et une politique de proximité favorisant les manifestations et activités culturelles locales et à taille humaine. Dans ce cadre, la valorisation de la culture sur le territoire du Pays du Neubourg doit nécessairement questionner cette articulation, afin notamment qu'aucune commune ne soit délaissée et que tous leurs habitants aient accès à la culture. Le dossier « Culture : comment mieux irriguer les territoires » paru dans la Gazette des communes (n°27/2473, semaine du 8 au 14 juillet) pose de façon claire des éléments de problématisation de notre rapport².

² « Culture : comment mieux irriguer les territoires », GIRARD Hélène, AIQUEL Pablo, *La Gazette des communes*, n°27/2473, semaine du 8 au 14 juillet, disponible en annexes



II/ Inventaire culturel :

1. Le patrimoine :

a. Patrimoine religieux :

Le pays du Neubourg contient un nombre important d'églises, de chapelles, une ancienne abbaye royale au Neubourg (aujourd'hui une propriété privée) et un patrimoine religieux riche de manière générale. 45 églises composent le territoire du Pays du Neubourg. La plupart appartient aux communes. Cependant, 3 églises sont des propriétés privées (deux à Graveron-Sémerville et une à Villettes). On trouve au moins une église sur le territoire de chaque commune du pays du Neubourg à l'exception de la commune de Bacquepuis (dont l'église a été détruite en 1811). 5 chapelles sont également présentes sur le territoire des communes. Deux d'entre elles, au Bosc-du-Theil, se trouvent sur des propriétés privées.

3 églises sont classées aux Monuments Historiques, l'église Notre-Dame à Cesseville, l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul au Neubourg, l'église Saint-Michel à Vitot, et un site (c'est-à-dire l'église et ses alentours comme le cimetière) est classé à savoir, l'église Saint-Pierre au Troncq. De plus, 6 églises sont inscrites aux Monuments Historiques. Il s'agit de l'église Saint-Martin à Crosville-la-Vieille, l'église Notre-Dame-de-Houetteville à Houetteville, l'église Notre-Dame à Iville, l'église Saint-Martin-et-Sainte-Barbe au Tremblay-Omonville, l'église Saint-Aubin-et-Saint-Agapit à Saint-Aubin-d'Ecrosville et l'église Sainte-Opportune à Sainte-Opportune-du-Bosc. 2 églises sont répertoriées à l'inventaire du département, à savoir l'église Saint-Leufroy à Tournedos-Bois-Hubert et l'église Saint-Léonard à La Pyle. L'église Saint-Ouen de Tourville-la-Campagne quant à elle appartient à un site classé incluant également la place de l'église et ses arbres, le calvaire, le monument aux morts et l'if.

La plupart des églises ont été l'objet des réfections et rénovations, que ce soit l'enveloppe de l'édifice ou l'intérieur (mobilier, retable, tableau, statues, etc.). Beaucoup de communes projettent de continuer les restaurations.

Les églises sont généralement fermées. La célébration du culte se déroule encore dans 39 églises. Les baptêmes, les mariages et les enterrements y sont célébrés. Des messes sont tenues de manière régulière, à une fréquence de 1 à 4 fois par an pour 38 des églises. Deux églises de Graveron-Sémerville, désacralisées toutes les deux, ne comportent aucune activité culturelle.

Certaines communes proposent diverses manifestations comme des concerts ou expositions au sein des églises. Ces activités sont ponctuelles et dépendent des comités des fêtes, des associations et des municipalités. De plus, l'accord de la paroisse en charge de l'activité religieuse de l'église est souvent nécessaire. Il est à noter que certaines églises sont des lieux de pèlerinage à l'image de l'église Notre-Dame à Iville et sont par conséquent ouvertes de manière permanente.

Au-delà de la valeur architecturale, les églises du pays du Neubourg possèdent un important patrimoine mobilier (retables, vitraux, tableaux ou sculptures).

Ce patrimoine bénéficie d'une politique volontariste de rénovation et est de manière générale plutôt en bon état. De ce fait, il représente une source culturelle très importante. Un travail autour de la découverte et de la valorisation de ce patrimoine commun, ou de son utilisation dans le cadre d'actions culturelles d'ampleur, est nécessaire et sera marqueur d'identité territoriale.

b. Le patrimoine immobilier :

Le territoire du Pays du Neubourg comporte 13 domaines et châteaux privés, dont les périodes de constructions vont du X^{ème} au XIX^{ème} siècle. Il s'agit du château de Bérengenville-la-Campagne, de l'ancien manoir seigneurial de Daubeuf-la-Campagne, du château de Graveron-Sémerville, du château de Houetteville, du Vieux Château (au Neubourg), du château d'Omonville (au Tremblay-Omonville), du Domaine du Troncq, du château de Marbeuf, du château de Saint-Aubin-d'Ecrosville et du château du Champ-de-Bataille et son parc (sur les communes du Neubourg et de Sainte-Opportune-du-Bosc). Le château du Fay à Tournedos-Bois-Hubert est détruit. De plus, certaines sources évoquent la présence de deux manoirs (dont un fortifié) à Villettes, mais peu d'informations sont disponibles à ce sujet. Tous ces châteaux ou domaines sont des propriétés privées, excepté le Vieux Château qui appartient à la commune du Neubourg. Le plus important est le Château de Champ du Bataille avec plusieurs protections au titre des monuments historiques et des jardins labellisés "jardins remarquables" (le site est ouvert à la visite, en extérieur et intérieur). D'autres châteaux et domaines privés sont ouverts au public à l'image du domaine du Troncq (dont l'ouverture est saisonnière), du château d'Omonville (dont la visite se réserve sur rendez-vous) et du château de Graveron-Sémerville ouvert lors des Journées Européennes du Patrimoine.

D'autres bâtiments distingués peuvent être cités. Sur la commune du Neubourg on trouve le Vieux Château, l'Hôtel de Ville, l'Ancienne Gare (actuellement office de tourisme), l'école Jean Moulin, le complexe sportif de l'Hippodrome, la Place de l'Eglise, la Place du Château (place Aristide Briand), la Place de la Mare des Fossés, etc. Sur les autres communes on trouve plusieurs maisons anciennes,

haras, dîmes, moulins, etc. Certains sièges de mairie sont considérés comme des sites remarquables comme à Bacquepuis, Hondouville, Marbeuf, Quittebeuf. Dans beaucoup de communes au pays du Neubourg on trouve un lavoir, un moulin ou un pigeonnier. Le patrimoine vernaculaire est généralement bien entretenu.

Dans les alentours de la communauté de communes du Pays du Neubourg on trouve également des sites remarquables comme le château et l'arboretum d'Harcourt, l'Abbaye Notre-Dame-du-Bec au Bec-Hellouin, le Moulin Amour à Saint-Ouen-de-Pontcheuil.

Une majorité de ces édifices sont privés, et donc peu d'informations sont disponibles sur ces derniers (le recensement a notamment été plus ardu et les informations récupérées proviennent de site internet et de la voix des élus). Un travail avec les propriétaires privés pourrait être envisagé afin d'ouvrir cette partie du patrimoine au public. Dans ce cadre, le Domaine du Troncq est un bon exemple de coopération constructive entre le domaine privé et la Mairie. Le Domaine du Troncq et l'église Saint-Pierre du Troncq sont ouverts en même temps selon les événements (Journées Européennes du Patrimoine, Journée du Patrimoine et des Moulins de Pays et d'autres événements propres au domaine du Troncq). Une mise en valeur par des expositions et visites thématiques peut rendre ces lieux plus accessibles au public.

c. Patrimoine naturel :

Dans un paysage de plateau et de vallées, le patrimoine naturel du pays du Neubourg est composé principalement de mares et de bois dont la découverte est facilitée par de nombreux chemins de randonnées et chemins communaux. Le paysage du Neubourg est aussi marqué par une importante exploitation agricole, notamment avec les grandes cultures céréalières et linières.

On retrouve des mares dans beaucoup de communes. 111 mares communales ont été recensées. Entretien par les municipalités ou dans le cadre du PAGIM, elles sont utilisées comme espace vert. Certaines mares sont aménagées sur leurs abords (par la présence de bancs et/ou de chemins). Pas ou peu d'activités se déroulent autour des mares malgré leurs situations favorables. La pêche y est en général autorisée, et les concours de pêche y étaient assez répandus auparavant.

Les circuits de randonnées seraient de bons moyens de mettre en lumière le patrimoine du Pays du Neubourg (naturel, religieux ou immobilier). De ce fait, l'exploitation de ces chemins dans le cadre d'activités culturelles pourrait être un outil dans la mise en valeur des différents patrimoines présents sur le Pays du Neubourg. Les différents sentiers seraient un support pour des balades théâtralisées, des panneaux QR code (projet en cours à Iville) ou des balades à thème (cueillette de champignons par

exemple, en réflexion à Epreville-près-le-Neubourg) permettant de faire découvrir des pans de l'histoire du plateau. Dans la même optique, la création d'un réseau de greeters (à savoir des personnes habitant le territoire et pouvant le faire découvrir au public de façon plus personnelle et informelle) pourrait constituer un atout intéressant dans la mise en valeur du patrimoine du Pays du Neubourg.

d. Personnalités et histoires célèbres liées aux communes :

Des personnalités célèbres ont marqué le territoire. Des commémorations, des plaques et des célébrations sont faites en leur honneur. L'inventaire réalisé sur ces questions a mis en évidence un panel important de personnalités et d'histoires parcourant le territoire du Pays du Neubourg.

De ce fait, il serait intéressant d'exploiter ce potentiel historique et culturel à travers un média (panneaux d'affichages, parcours, magazine site internet ou intégration de focus dans les sites internet ou les magazine existant) sur le territoire des communes du Pays du Neubourg. Le but est de rendre ces histoires accessibles au grand public.

2. Les salles des communes :

Si les salles du Viking et du Haut-Phare au Neubourg sont destinées notamment à la culture et de ce fait sont parfaitement adaptées à l'accueil de manifestations culturelles, de très nombreuses salles dans les différentes communes du Pays du Neubourg peuvent également accueillir des activités culturelles. Dans cet inventaire, certaines salles n'ont pas été gardées car jugées trop vétustes ou inutilisables par les représentants des communes rencontrés.

Le niveau d'équipement et la qualité de l'acoustique varient d'une salle à l'autre. Des éléments plus précis répertoriés dans le tableau en annexe permettent de choisir la salle en fonction des spécificités des événements à organiser.

Les communes du Pays du Neubourg disposent en tout de 47 salles pouvant accueillir des événements divers culturels et/ou des réunions. 7 communes ne disposent d'aucune salle actuellement. Il est à noter ici que les établissements scolaires peuvent également comporter des salles disponibles pour l'organisation d'événements. Ces dernières n'ont pas été recensées dans le cadre de cet inventaire.

Dans l'optique de programmation d'activités ou d'événements culturels, il est intéressant de noter que 18 salles possèdent une scène. De manière générale, les salles des communes sont bien équipées en termes d'installation pour l'accueil de diverses manifestations. Pour l'ensemble des salles des communes, nous comptons :



- 26 cuisines équipées ;
- 14 vestiaires ;
- 20 comptoirs.

Les salles des communes sont louées par les habitants de façon régulière. Les tarifs de location, parfois préférentiels pour les habitants de la commune d’implantation, sont fixés par délibération communale et varient donc d’une commune à l’autre.

Il n’y a pas de mise en commun des différentes locations de ces salles. Pour aller plus loin il serait intéressant de publier un répertoire communautaire des salles polyvalentes avec leurs caractéristiques et les modalités de réservation. Un cadrage de la tarification ou la gratuité de ces salles pour des événements ou animations culturelles seraient un atout pour la mise en valeur de l’équipement du territoire.

3. Equipements culturels :

En plus des bibliothèques/médiathèques et des boîtes à livres présentes sur le territoire du Pays du Neubourg, il est important de noter la présence du Cinéma le Viking (Le Neubourg) qui organise une saison culturelle riche (en plus de proposer des séances de cinéma tout au long de l’année).

a. Bibliothèques et médiathèques :

7 bibliothèques et une médiathèque ont été recensées pour tout le territoire du Pays du Neubourg. Il s’agit des bibliothèques de Bacquepuis, de Crosville-la-Vieille, de Hondouville, du Bosc-du-Theil, de Quittebeuf, de Sainte-Colombe-la-Commanderie, du Point Lecture de Venon et de la Médiathèque du Neubourg. Elles sont en général situées dans des salles annexes ou adjacentes à la mairie, et les horaires varient d’une bibliothèque à l’autre. Certaines n’ouvrent que lors des permanences des mairies (c’est le cas du Point Lecture de Venon et des bibliothèques de Crosville-la-Vieille et de Bacquepuis). Pour ces dernières, nous comptons en moyenne 3 heures d’ouverture hebdomadaire.

4 des bibliothèques recensées organisent ponctuellement des activités et manifestations culturelles autour de la lecture, comme la “Nuit de la lecture” organisée à Bacquepuis et les soirées “Coup de Cœur” organisées au Point Lecture de Venon. Notons également que 5 bibliothèques sont en convention avec la Médiathèque d’Evreux (il s’agit de celles de Bacquepuis, de Hondouville, du Bosc-du-Theil, du Neubourg et de Sainte-Colombe-la-Commanderie). Enfin, la Bibliothèque Médiathèque du

Neubourg propose la plus grande variété d'activité (éveil à l'informatique, ciné-goûter, écrivain public, etc...). C'est également la plus grande présente sur le Pays du Neubourg.

Les bibliothèques qui ne sont pas tournées vers un public résolument scolaire ont du mal à attirer des visiteurs. Le problème réside également dans le personnel que la tenue d'une bibliothèque mobilise. Par exemple, la Bibliothèque Médiathèque du Neubourg mobilise 14 bénévoles et 2 salariés, ce qui en fait un espace prolifique en termes d'activités. Le Point Lecture de Venon ne peut compter que sur l'énergie de Françoise Vergnault, et ne peut donc pas ouvrir en permanence.

En outre, il y a peu de visibilité sur l'emplacement et l'activité des bibliothèques au niveau intercommunal. Une démarche de mise en valeur de ces espaces culturels pourrait être une première étape. La médiathèque du Neubourg, en tant que tête du réseau, pourrait faire bénéficier de ses activités ou de ses moyens les autres bibliothèques.

b. Boîtes à livres :

27 boîtes à livres sont présentes sur les différentes communes du Pays du Neubourg. 19 communes en sont actuellement dépourvues. Leur provenance est diverse, que ce soit dans le cadre de la construction de boîtes à livres par la classe SEGPA du collège Pierre Corneille, la participation de l'Association des Maires Ruraux, ou encore du Lion's Club Louviers-Le Neubourg. Certaines boîtes à livres ont été réalisées directement par les mairies, sans partenariat extérieur.

De manière globale, les boîtes à livres sont jugées efficaces par les élus, dans le sens où les livres présents à l'intérieur sont renouvelés régulièrement par le public lui-même.

Avec ce nombre important de boîtes à livres et bibliothèques, les communes du Pays du Neubourg se caractérisent par leur nombre non-négligeable de dispositif matériel de lecture publique. Pourtant, ces boîtes à livres ne sont pas référencées au niveau territorial, la conception à minima d'une carte des différents points de lectures publiques (bibliothèques comprises) pourrait être un atout intéressant à développer. De plus, une répartition équilibrée de ces différents points de lecture semble nécessaire pour la vitalité du territoire sur ces questions.

4. Acteurs/ associations/ structures culturels divers :

121 associations et acteurs ont été recensés sur le territoire du Pays du Neubourg comme possibles partenaires culturels. Parmi eux, nous comptons les comités des fêtes (34), les clubs des anciens (11), et les associations et acteurs culturels divers (76). Ces dernières comptent aussi bien des associations ou structures à but purement culturel (comme les troupes de théâtre par exemple), des

associations ou structures pouvant proposer des activités culturelles sans que ce soit leur cœur de mission (comme le Kiosque d'Ateliers) et des associations ou structures non culturelles, mais pouvant apporter leur concours lors de l'organisation d'événements de type culturel (comme le PAJ par exemple). Comme évoqué en introduction, les associations sportives n'ont pu être recensées, elles ne sont donc pas comptabilisées dans les 121 associations.

9 associations du territoire du Pays du Neubourg sont en lien avec une activité théâtre. Il s'agit soit directement de troupes de théâtre pour 5 d'entre elles (ICL, la Compagnie du Phénix, Sortez c'est pour rire, le Foyer Rural de Canappeville et l'association de théâtre d'Epégar) qui sont actrices dans les représentations théâtrales, soit d'associations proposant des événements théâtre sans pour autant être une troupe et font donc appel à des professionnels ou des amateurs (l'Université Populaire et le Kiosque d'Ateliers proposent des cours de théâtre à leurs adhérents, le comité des fêtes d'Hondouville et Campagn'Art à Graveron-Sémerville organisent ponctuellement une représentation théâtrale dans leur commune). Dans les entretiens menés avec ces associations, il est apparu une volonté pour ces différentes troupes d'entrer en contact les unes avec les autres. Le but est d'une part de se connaître, d'organiser certains événements en commun et/ou de réfléchir à un véritable travail collaboratif en amont afin d'organiser une saison théâtrale lisible pour le territoire ; d'autre part de pouvoir échanger matériels et costumes entre associations.

Qu'ils soient artistes ou organisateurs, 10 associations ou acteurs culturels proposent des concerts sur le territoire du Pays du Neubourg. Souvent, ces concerts sont organisés au sein des églises des communes, mettant une fois de plus en lumière l'importance de ce patrimoine religieux. Les types de concert sont très variés : nous recensons des chorales, des concerts de cor de chasse, du gospel, de la musique classique ou de musiques actuelles. Ces concerts sont généralement organisés par la mairie ou le comité des fêtes. Divers concerts ont lieu aussi lors de la fête de la musique. Comme pour le théâtre, au Neubourg des concerts ont lieu au Viking et au Haut Phare à l'image de l'orchestre symphonique dirigé par Martin Barral (chef d'orchestre du campus d'Orsay) ou, en 2019 le festival "La toison d'or".

Les associations qui œuvrent ou peuvent œuvrer dans le domaine culturel sont très nombreuses sur le Pays du Neubourg (avec notamment la prédominance de la commune du Neubourg). Pourtant, certaines d'entre elles témoignent de difficultés de communication vers le public d'une part, et entre associations d'autres part. Dans ce cadre, une mise en commun des différents agendas des associations pourrait être profitable pour la visibilité de ces dernières, ainsi que la création d'un répertoire comprenant toutes les associations œuvrant dans le domaine culturel. La création d'un véritable réseau permettant de mettre sur pied des événements collaboratifs ou de prêt de matériel pourrait constituer

une deuxième étape pour ce sujet. A titre d'exemple, un festival de théâtre avait déjà existé avec "34 en scène". Il s'agit d'une création de manifestation culturelle partenariale. D'un autre côté, des points d'informations et de réunions entre les associations peuvent être un bon point de départ pour créer ensemble une coopération de plus grande envergure. A ce titre, le concept-store "La Récréation" au Neubourg s'est dit intéressé pour accueillir de telles réunions avec les compagnies de théâtre par exemple.

5. Manifestations culturelles :

Les communes, les associations et les structures culturelles proposent beaucoup de manifestations culturelles tout au long de l'année, qu'elles soient ponctuelles ou régulières.

a. Programmation et manifestations des communes :

Traditionnellement les communes du Pays du Neubourg proposent des animations locales comme les foires-à-tout (21), les fêtes du village (18), les repas des anciens (12), les arbres de Noël (27), les célébrations de Pâques (11) et les concours de pêche (04). La majorité des communes proposent au moins un de ces événements. Les foires à tout sont organisées généralement par un comité de fêtes. Elles drainent un important public.

Les acteurs, associations et structures culturelles pourraient se saisir de ces animations locales afin d'apporter leur concours dans leur déroulement. Par exemple, la création d'événements culturels particuliers comme des performances d'artistes ou des expositions "Hors-les-Murs" pourraient trouver leur place dans l'organisation des foires-à-tout. Des activités culturelles peuvent être associées aux foires-à-tout à l'exemple de l'exposition de peinture et sculpture à Bernienville, ou en liaison avec les spectacles déjà proposés par le service "petite enfance" de la Communauté de Communes pour les enfants.

b. Expositions :

Deux musées au centre du Neubourg sont ouverts à la visite toute l'année. Le musée de l'Écorché d'anatomie au 54 Avenue de la Libération est dédié au travail de docteur Louis Auzoux, connu à l'échelle internationale en tant que créateur de modèles anatomiques utilisés dans l'enseignement de la médecine. Le musée des Charrons-Forgerons sur la rue Octave Bonnel ouvert sur rendez-vous, il présente une collection complète de charrues en métaux ferreux produites entre 1875 et 1946. Des expositions temporaires ont eu lieu tout au long de l'année dans divers lieux notamment dans la salle d'exposition en prêt à l'office de tourisme. Diverses thématiques y sont traitées comme l'art

contemporain, les commémorations ou la fête de la peinture. Deux musées privés sont disponibles à la visite sur rendez-vous à Bernienville et Ecauville (qui exposent respectivement des pièces d'histoire de la seconde guerre mondiale et une collection d'outils agricoles datant du début du XXème siècle). En outre, la résidence d'artiste, programmée chaque année par la Communauté de Communes et l'éducation nationale, se déroule dans des classes de différentes écoles primaires, collèges et classe lycéenne agricole.

Le Pays de Neubourg peut accueillir des expositions et des œuvres dans le cadre de programmations "hors les murs" de musées, notamment grâce aux différentes salles d'expositions présentes sur son territoire (salle de l'Office de Tourisme ou les différentes salles du Neubourg). Dans la même optique, la mise en place d'événements culturels différents, comme le land art ou le street art, pourrait être vecteur d'évolution culturelle pour le territoire. La démarche de la résidence d'artiste s'inscrit parfaitement dans ces nouvelles formes artistiques.

c. Événements nationaux :

Plusieurs églises du Pays du Neubourg sont ouvertes aux visiteurs sur rendez-vous. Pour l'année 2019, elles sont en nombre de 7. On constate cependant que les églises sont de moins en moins accessibles et ce par manque de personnel, bénévoles ou par manque de visiteurs.

Pierres en lumière est une nouvelle manière de mettre en valeur le patrimoine des églises. Eclairages, visites guidées, concerts, lectures, petites mises en scène sont les activités les plus répandues. Pour la saison 2019, cinq églises ont été concernées.

Dans le cadre de la réalisation d'activités concernant les événements nationaux, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes pourraient apporter leur soutien pour la communication notamment.

d. Événements réguliers et ponctuels :

La voie du lin, la fête de la voie verte, "Des masques et vous" (organisées par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg en 2019 uniquement), le festival de cinéma d'animation (organisé par la commune du Neubourg, au cinéma le Viking) sont les manifestations les plus célèbres au pays du Neubourg. En dehors de la ville de Neubourg l'activité culturelle est plutôt locale et assez peu relayée. D'autres manifestations dont la fréquentation était jugée insuffisante sont suspendues.

Il serait intéressant de mutualiser et fédérer les acteurs autour d'un nombre restreint et lisible d'animations autour de l'identité du territoire.

6. Les projets à vocation culturelle :

Beaucoup de projets de type culturel ou en lien avec le domaine culturel sont présents sur le territoire du Pays du Neubourg. Sur l'ensemble des communes, ces projets sont soit déjà en cours de réalisation, soit actés par les mairies et leurs partenaires, soit en réflexion. Il s'agit purement de travaux de réfection, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de programmation culturelle prévue pour donner suite à ces aménagements.

Les projets de réfection/réhabilitation/construction de patrimoine (religieux, immobilier ou salle d'activité/polyvalente/des fêtes, naturel) représentent la majorité des projets (les réfections de patrimoine religieux représentent une part importante de ces initiatives).

Les aménagements tels que les mares, les chemins communaux, de randonnées ou le patrimoine naturel en général sont aussi présents dans de nombreux projets. Il s'agit aussi d'un marqueur d'identité fort pour les communes.

Déjà évoquée plus haut, l'idée d'une cartographie des différents aménagements et équipements présents sur les communes pourrait être intéressante.

Les projets d'aménagement d'espaces de lecture publique (bibliothèques ou boîtes à livre) sont au nombre de 10. De manière générale, il semble que ce sont les boîtes à livres plus que les bibliothèques qui ont la faveur des municipalités. Pour toutes ces idées d'implantation sauf une, il s'agit de projets en réflexion et non actés.

Les concerts, les représentations de théâtre et les représentations de cinéma (par le biais de cinéma en plein air) représentent 7 projets. Il ne s'agit pour l'instant que d'idées en réflexion par les élus, les moyens étant encore assez dispersés pour mettre en place de telles actions sur le long terme. Plusieurs fois, l'idée de cinéma itinérant a été évoqué et mériterait réflexion.

7. Les attentes et les besoins :

a. Principales difficultés rencontrées par les acteurs et les communes sur la mise en place d'activités culturelles :

Différentes difficultés concernant le développement des activités culturelles sur le territoire des communes ont été mentionnées par les élus. Les avis exprimés sont tous singuliers et renvoient au quotidien particulier de chaque mairie. Pourtant, certaines difficultés se retrouvent régulièrement. Parmi elles, nous avons noté :



- La difficulté à mobiliser des bénévoles sur les manifestations et les événements de type culturel ;
- Le manque de moyens financiers (notamment au niveau des subventions) ainsi que de moyens techniques et matériels ;
- Le manque de communication entre les communes, entre les associations et de manière générale sur l'ensemble de la Communauté de Communes ;
- La proximité de la prochaine échéance électorale pour les mairies, et donc de se projeter sur le moyen et le long terme quant aux idées et projets ;
- Les problèmes structurels de mobilité ;
- Enfin, nous notons la volonté de chaque commune de continuer les activités qui sont les siennes et d'éviter une centralisation trop importante du domaine culturel sur quelques communes.

b. *Attentes quant au développement culturel sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :*

De la même manière que pour les difficultés rencontrées, nous avons récoltés les attentes et les besoins des élus interrogés dans l'optique de création d'un développement culturel plus fort de la part de la Communauté de Communes. Au-delà du caractère personnel des avis recueillis, certains aspects généraux émergent.

- Le Département doit s'investir plus dans les actions culturelles développées par les différentes communes (ce constat est à mettre en parallèle au faible nombre de demandes de subventions soumises au Département).
- Les coopérations avec d'autres communes et d'autres acteurs culturels (même hors des frontières de la Communauté de Communes) sont toujours envisageables et acceptés, mais il faut toujours garder des manifestations et activités culturelles de taille humaine et communale.
- Enfin, il faut noter le fort attachement des communes à la préservation de leur compétence « culture ». Cet attachement se traduit dans les faits par la volonté de préserver ou de créer des manifestations locales et à taille humaine (sans pour autant exclure la possibilité d'association dans le cadre de la gestion de ces événements). Une centralisation de l'offre culturelle importante, qui ne tiendrait pas compte des spécificités locales et des activités déjà organisées par les communes, n'est pas souhaitable pour les acteurs interrogés.



III/ Réflexions autour du développement culturel sur la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :

Les pistes de réflexions, qui ont déjà été évoqué dans la partie précédente, sont ici rappelées de manière problématisée et complète. Le but de cette partie est de proposer des projets réalisables et qui se basent sur les différentes observations relevées lors de la construction de l'inventaire. Ces projets ne sont que des propositions, dont il est tout à fait possible de modifier le contenu pour une meilleure adaptation.

Les acteurs pourront y choisir ensemble à la carte les propositions qui leur paraissent les plus adéquates. Ce sont aussi des propositions qui peuvent être adaptées et remodelées selon la situation.

Afin de rendre cohérente la présentation de ces projets avec notre travail, nous avons créés deux grands axes qui recourent les problématiques soulevées lors de la réalisation de l'inventaire.

Tout d'abord, force est de constater que le Pays du Neubourg compte un nombre important d'associations et d'acteurs. Pour autant, nombre des personnes interrogées témoignent de la difficulté de se regrouper lors de la création ou la participation à des événements particuliers. Les propositions de projets allant dans ce sens ont été regroupées sous le premier axe : coordination et mutualisation de l'offre culturelle existante.

Dans un deuxième temps, il est apparu que les structures, les associations et les acteurs culturels souffraient d'un manque de communication envers les publics. Cette communication en berne est notamment responsable d'une faible fréquentation du public sur certaines activités. Dans ce cadre, la participation aux manifestations culturelles est souvent l'apanage d'habitues ou de connaissances des organisateurs. Dans cette optique, les projets de l'axe deux concernent l'accessibilité à la culture pour tous, et ce sur différents structures et projets culturels.

1. Pistes de réflexion :

Axe 1 : Coordination et mutualisation de l'offre culturelle existante :

- Impliquer la Communauté de Communes de Pays du Neubourg dans l'organisation des événements ou programmations culturels proposés par les associations :

Concours de la communauté de communes du Pays du Neubourg dans l'organisation d'événements en collaboration avec d'autres acteurs. Une aide pourrait être octroyée sous forme de subventions selon une grille conditions : subvention par commune, nombre d'adhérents, nombre de participant aux activités, nombre de communes touchées.

- Accompagner les troupes de théâtre existantes :

Accompagner les troupes de théâtre existantes et proposer des représentations dans différentes communes. Organisation de représentations théâtrales lors des différentes foires-à-tout, expositions et concerts. Organisation de prêt de matériel, de costumes, éventuellement d'une scène mobile, préparation de différents spectacles conjoints. Le concept-store "La Récréation" se propose comme lieu de rendez-vous et de travail pour professionnels et amateurs.

- Foires-à-tout et fêtes du village :

Communiquer sur les éventuelles activités qui peuvent être proposées (exposition, théâtre, concours). Avec le concours des mairies, proposer aux artistes de se produire lors d'une saison culturelle, en même temps que les foires-à-tout.

- Création d'une plate-forme de communication libre d'accès à toutes les associations, construite et gérée par la communauté de communes du Pays du Neubourg :

Annuaire des associations à l'échelle communautaire (site internet de la ville du Neubourg). Une bonne communication autour de la programmation des associations permettra de toucher un public plus important.

- Créer le dialogue là où c'est possible avec les propriétaires privés de patrimoine immobilier :

Faciliter la découverte par les habitants du patrimoine privé avec pour exemple les visites guidées organisés par l'Office de Tourisme ou les associations tels que l'AMSE.

- Création d'un répertoire commun pour les différentes salles des communes :

Un répertoire en commun des différents équipements pouvant accueillir des manifestations culturelles, ainsi que leurs grilles tarifaires et leurs modalités de réservation, permettrait une meilleure vision pour tous les acteurs des salles disponibles. Cette action pourrait être réalisée par la Communauté de Communes, dans un objectif de communication sur les conditions de mise à disposition de ces salles.

Axe 2 : Accessibilité de la culture pour tous :

- Développer la lecture publique :

Créer une synergie entre les structures culturelles sur la thématique de la lecture. Mettre en valeur des animations ou activités autour de la lecture. Encourager les communes à avoir une boîte à livres dans chaque commune. Réaliser un outil de cartographie pour situer les boîtes à livres et les bibliothèques et points de lectures existants sur le territoire du Pays du Neubourg. Réaliser une carte commune d'adhésion. Travailler la question de la lecture publique avec la mise en place d'un bibliobus (si cela est viable et faisable).

- Construire une politique « hors-le-murs » :

Travailler en partenariat avec des structures connues du territoire et proposer des outils comme des manifestations "hors-les-murs" ou prêt d'œuvres ou d'expositions. L'exemple de ce partenariat est le musée de l'Écorché d'Anatomie ou l'Office de Tourisme qui peuvent accueillir des œuvres ou des expositions venant de musées célèbres dans le cadre d'un dispositif "hors les murs". Dans le même cadre, proposer aux collections privées sur le territoire de s'exposer sur un des lieux d'exposition.

- Valoriser les ressources patrimoniales religieuses :

Sous réserve d'acceptation de la part des municipalités et du diocèse, développer des activités culturelles au sein des églises (concerts, expositions, etc.). Le but est de mettre en valeur le patrimoine des communes tout en mettant à disposition des artistes un lieu d'exposition ou de travail atypique. Ces expériences existent déjà dans quelques églises. Un annuaire et/ou une cartographie de ces ressources patrimoniales avec leur programmation artistique peut être associé à cette idée, le but étant de communiquer aussi sur les activités culturelles se déroulant sur le territoire. Réaliser également un agenda des différentes animations culturelles déjà existantes au sein des églises.

- Découvertes du patrimoine du Pays du Neubourg par le biais des chemins communaux et de randonnées :

Mettre en valeur le patrimoine du Pays du Neubourg en organisant régulièrement des balades sur les sentiers qui le parcourent. Sous forme d'un itinéraire patrimoine ces promenades pourraient être commentées ou théâtralisées. L'organisation de telles activités pourrait se faire en coopération avec les diverses associations culturelles présentes sur le territoire, SERPN, l'office de tourisme, etc. Ces chemins seraient alors cartographiés ou du moins référencés afin de mettre en lumière les animations proposées.

- Regrouper les biographies des personnalités et/ou les histoires célèbres dans un outil de présentation ou de communication :

Réaliser un outil de communication et d'histoire sous forme de panneaux explicatifs sur les chemins communaux ou de randonnée, de biographies présentées sur le site de la Communauté de Commune du Pays du Neubourg ou de l'office de tourisme ou d'autres sites. Cet outil reprendrait les différentes personnalités et histoires ayant rythmées la vie du territoire du Pays du Neubourg. Il s'agira également de s'appuyer sur les éléments trouvés et conservés dans les différentes communes dans un premier temps et aussi sur des acteurs de l'animation historique du territoire (notamment le travail de Françoise Vergnault et l'enquête qu'elle a réalisé sur la première guerre mondiale au Pays du Neubourg).

- Cartographie des patrimoines, bibliothèques et structures culturelles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :

Inventorier et cartographier dans le cadre d'une utilisation par le public les différents éléments patrimoniaux remarquables que compte le Pays du Neubourg, mais aussi les structures culturelles existantes. Le but est la création d'un outil de communication plus importante sur le sujet à l'exemple d'une carte interactive.

- Réaliser une étude sur les publics et leur pratique culturelle :

Un questionnaire au sein des structures culturelles qui serait porté sur les habitudes de consommation des publics. Le but serait de comprendre ce que la culture signifie pour les gens qui la pratiquent et ainsi aider la Communauté de Communes à définir une stratégie culturelle large.

2. Outils de financement et subventions de projets culturels (boîte à outils) :

Cette partie est dédiée aux dispositifs, services et outils pouvant être exploités sur le territoire du Pays du Neubourg. Il s'agit d'établir une liste d'idées et de procédures déjà existantes à disposition des élus et acteurs du domaine culturel. C'est aussi une sélection de subventions qui peuvent être contractées auprès de département, de la région, de l'état ou de mécènes privés. L'objectif n'est pas de sélectionner tous les dispositifs existant mais de se concentrer sur les dispositifs les plus adéquats et les plus accessibles pour le territoire du pays du Neubourg.

- Les micro-folies :

Le dispositif des Micro-Folies est coordonné par le musée de la Villette à Paris pour le Ministère de la Culture. Son principe est simple : il s'agit de mettre en place un musée numérique dans les territoires demandeurs. De plus, ce dispositif peut être accompagné d'un ou plusieurs éléments suivants : un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque et un espace de convivialité. L'objectif d'un tel procédé est de créer un complexe multi-activités. De plus, ce dispositif peut s'implanter dans des lieux déjà existants ou sur de nouveaux projets.

Pour plus d'informations : https://lavillette.com/page/une-micro-folie-chez-vous_a215/1

- Pass-culture :

Le Pass-culture permet aux jeunes de 18 ans (exclusivement) de bénéficier de 500 euros à dépenser dans les activités culturelles au sens large du terme. Il est développé par le Ministère de la Culture. Le dispositif est accompagné d'une application recensant les différentes propositions d'activités culturelles présentes dans un rayon de plusieurs kilomètres. De plus, les différents acteurs culturels du territoire peuvent s'inscrire sur le site afin de bénéficier de la visibilité qu'il apporte. ATTENTION : le Pass-culture n'est pas encore disponible dans l'Eure (septembre 2019). Il est néanmoins intéressant de garder à l'esprit l'existence de ce dispositif pour ces développements futurs.

Pour plus d'informations :

<https://pass.culture.fr/>

Région Normandie :

- Start & Go : -Musique actuelle-

Start & Go est le dispositif d'accompagnement des artistes et groupes musiques actuelles de Normandie. Sont concernés les musiciens débutants ou peu expérimentés, porteurs d'un premier projet artistique.

Retrouvez les critères de sélection sur :

<https://urlz.fr/apC6>

Pour plus d'informations :

<https://urlz.fr/apCa>

- 1 % ARTISTIQUE : -Art contemporain-

A l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public, le 1 % est un dispositif qui consiste à consacrer un financement représentant un pour cent du coût des travaux, pour la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art. Il est ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels.

Pour plus d'informations :

<https://www.normandie.fr/art-contemporain>

- Le Fonds d'aides à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia de la Région Normandie :

La Région Normandie a déléguée l'association Normandie Images la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aides cinéma, audiovisuel et multimédia à compter du 1er janvier 2018.

Pour plus d'informations :

<https://urlz.fr/atbZ>

- Aides déconcentrées aux compagnies de théâtre, des arts du cirque et de la rue :

Le soutien apporté aux compagnies indépendantes constitue un axe majeur de la politique d'intérêt général conduite par le ministère de la Culture en faveur du spectacle vivant. Ce soutien encourage la production d'œuvres proposées par des artistes et compagnies répartis sur tout le territoire et contribue à la diffusion de celles-ci. Il promeut la création dans la diversité de ses formes et la pluralité de ses esthétiques. Il favorise les projets et les activités dans les domaines de la danse, de

la musique, du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque qui contribuent à la transmission comme à l'évolution des formes et des expressions.

Le champ théâtral concerné est considéré dans la diversité de ses formes (théâtre dramatique, écritures de plateau, arts du cirque, arts de la rue, marionnettes, théâtre d'objet, théâtre gestuel, arts du récit...), de ses lieux de représentation (en salle, dans l'espace public, sous chapiteau, à domicile) et de ses publics (adultes, familles, adolescents et enfants).

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/athl>

- Allocation d'installation d'atelier (arts plastiques) :

Ces aides sont attribuées par décision du préfet de région après avis d'une commission consultative. La commission consultative des allocations d'installation est placée auprès du préfet de région et chargée de donner un avis préalablement à la décision d'attribution. Elle peut être interrégionale.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/atiU> Rubrique : Arts plastiques

- Aides déconcentrées aux compagnies chorégraphiques :

Le champ chorégraphique concerné est composé de toutes les danses engagées dans une démarche de création ou de reprise d'œuvres, que le demandeur en soit l'auteur ou non, faisant l'objet de représentations publiques payantes.

Les aides sont destinées à des artistes ou des compagnies professionnelles :

- développant une démarche originale d'écriture chorégraphique;
- faisant ou sont susceptible de faire référence dans une esthétique de danse.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/atka>

- Aides déconcentrées aux ensembles musicaux :

Les équipes concernées peuvent être des ensembles, des compagnies, des collectifs, des groupes, des chœurs, etc. Elles doivent être en capacité de construire un projet artistique autonome et clairement identifié.

Les conditions exigées pour solliciter les différents types d'aides dans le domaine musical sont précisées par l'arrêté du 22 décembre 2015 et la circulaire du 4 mai 2016.



Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/au6D>

- Conservation et valorisation du patrimoine écrit des bibliothèques territoriales :

L'État (administration centrale du ministère chargé de la culture – Service du livre et de la lecture) peut subventionner les projets de conservation ou de valorisation relatifs aux collections des bibliothèques territoriales. Cette subvention ne concerne pas les projets de diffusion liés à la numérisation qui font l'objet d'autres dispositifs.

Le projet doit concerner un fonds d'une bibliothèque de collectivité territoriale, doit porter sur une opération de conservation, de signalement, de valorisation ou de formation.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/atI7>

- Développement de la lecture (dont publics spécifiques) :

L'aide du ministère de la Culture, service du livre et de la lecture, en faveur du développement de la lecture, vise à soutenir des actions de médiation et/ou de formation à vocation nationale portées par des acteurs implantés sur l'ensemble du territoire ou ayant vocation à répondre à des sollicitations et à fournir des outils aux professionnels sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/atIj>

- Soutien au cinéma et à la protection du patrimoine cinématographique :

Dans les domaines du cinéma et de la protection du patrimoine cinématographique, la priorité est donnée au soutien à la diffusion culturelle, notamment au travers du soutien aux festivals d'intérêt régional, aux associations de diffusion culturelle et aux associations régionales de salles de cinéma. Le soutien aux nouveaux supports de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles fait l'objet d'une attention particulière. Ces actions s'inscrivent dans un objectif général de promotion de l'art cinématographique, de formation des publics et de diversité culturelle.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/atIp>

- Le soutien aux libraires :

La politique du livre menée par le ministère de la Culture vise à maintenir et à développer un réseau de diffusion du livre dense et diversifié sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, le soutien

aux librairies de qualité, qui participent à la diffusion des œuvres et contribuent à l'aménagement du territoire, constituent une priorité de l'action du Ministère.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/atmc>

- Etudes et travaux sur les monuments historiques :

Dans le cadre de la politique de protection, de conservation et de restauration du patrimoine monumental, les DRAC subventionnent des projets liés à l'étude, à l'entretien, à la réparation et à la restauration d'immeubles, d'objets mobiliers et d'orgues protégés (classés ou inscrits) au titre des monuments historiques n'appartenant pas à l'État.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/au5Y>

- Valorisation et sauvegarde du patrimoine monumentale à rayonnement territorial ou national :

Dans le cadre d'une des missions du Ministère de valorisation du patrimoine monumental, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) subventionnent des projets liés à l'organisation de manifestations permettant de sensibiliser les citoyens à la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine monumental, en particulier les monuments historiques (immeubles, objets mobiliers et orgues) : stages et formations de jeunes bénévoles, colloques, éditions, actions de communication (expositions, publications, brochures, catalogues, sites internet).

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/au6d>

<https://urlz.fr/au6e>

Département de l'Eure :

- Le conservatoire départemental du patrimoine :

La Conservation départementale du patrimoine est chargée de la gestion scientifique, de la préservation et de la valorisation du patrimoine historique de l'Eure. Ses actions s'articulent autour de la recherche, de la conservation et de la médiation culturelle afin de faire connaître, de garantir la pérennité et de faciliter l'accès du patrimoine eurois au plus grand nombre.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/au97>

- Cinéma, concours de scénarios :

Afin d'inciter à la création cinématographique dans le département de l'Eure, le Conseil départemental organise, en partenariat avec le Moulin d'Andé-CÉCI, Centre des écritures cinématographiques, un concours annuel de scénarios de courts métrages qui connaît aujourd'hui un succès national et dont l'unique impératif pour l'auteur est de faire se dérouler l'action significativement dans l'Eure.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/6BRI>

- La littérature et la poésie, dévoreurs de livres :

L'opération "Les dévoreurs de livres", édition 2018-2019, vise à promouvoir la littérature jeunesse et à développer le plaisir de la lecture chez les jeunes de 9 à 16 ans. Elle leur fait découvrir des ouvrages récents pour la jeunesse et propose des rencontres directes avec les auteurs invités à intervenir dans leur classe ou dans les bibliothèques des communes.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/5UI0>

- Les enseignements artistiques :

Le Conseil départemental participe au fonctionnement des écoles de musique euroises. Elaboré en concertation avec les acteurs de terrain, le schéma départemental de développement des enseignements artistiques engage une véritable politique d'aménagement culturel du territoire et valorise un enseignement diversifié et de qualité. La collectivité départementale participe ainsi au développement de l'enseignement musical, chorégraphique et théâtral sur l'ensemble du département.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/auaq>

- Les musiques actuelles :

En plus de l'aide à l'investissement pour l'aménagement de studios de répétition et de l'accompagnement des structures de diffusion. Le Conseil départemental apporte son soutien actif aux festivals spécialisés dans le domaine des musiques actuelles.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/aub4>

Une aide est allouée pour les écoles de musique, ainsi que les associations de pratique musicale amateur (chorales, orchestres d'harmonie...). Contact au Département de l'Eure : ada.wujek@eure.fr. L'association Université populaire bénéficie du dispositif.

- Mon village mon amour :

« Mon village, Mon amour » est un dispositif départemental d'aide à la sauvegarde du patrimoine. Le Département accompagne les travaux de conservation-restauration du patrimoine de propriété publique, inscrits au cœur de projets de valorisation.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/aubo>

- Amis des Monuments et Sites de l'Eure

AMSE a pour mission de protéger le patrimoine culturel, naturel, religieux et artistique de l'Eure. Dans ce cadre, l'association propose plusieurs activités autour de ces thématiques. Des visites guidées (pour les adhérents de l'association) sont organisées régulièrement sur des sites patrimoniaux importants de l'Eure. De plus, l'AMSE organise également la journée « Confluence » qui ouvre les portes de plusieurs sites remarquables de l'Eure. Cette journée est proposée à tous les publics.

Pour plus d'informations : <http://www.amse.asso.fr/>

- Aide possible pour l'organisation d'un concert de l'Opéra de Rouen :

Aide possible pour l'organisation d'un concert de l'Opéra de Rouen Normandie (jusqu'à 4 000 € d'aide possible pour l'organisateur). Contact Département de l'Eure : ada.wujek@eure.fr / contact Opéra : SarahValin@operaderouen.fr

- Soutien des projets culturels dans les collèges :

Possibilité de soutenir les projets culturels dans les collèges notamment les résidences d'artistes. Possibilité de financement de sorties pédagogiques pour une subvention de 700€ maximum par établissement. Le département met à disposition des collèges un catalogue des offres pédagogiques.

- Subventions européennes :

De nombreuses initiatives de l'Union européenne sont ouvertes en faveur de la culture : programmes de subventions, concours, réglementations, désignation de Capitales Européennes, Années Européennes, etc.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/auVC>

- Le label Fondation du Patrimoine :

Le label Fondation du Patrimoine est proposé aux propriétaires privés ayant besoin d'une aide financière pour engager des travaux de sauvegarde ou de restauration sur un patrimoine immobilier non protégé.

Pour plus d'informations : <https://www.fondation-patrimoine.org/aides-au-patrimoine/aide-au-patrimoine-prive/le-label>

- Le financement participatif :

Le financement participatif est une forme de mécénat qui permet à des porteurs de projets, par le biais presque exclusif d'internet, de trouver des financements, majoritairement auprès du public privé. En France, les plateformes les plus connues sont : kisskissbankbank.com, ulule.com, mymajorcompany.com. Le porteur de projet doit sélectionner la plate-forme internet la plus à même de répondre à ses attentes et aux caractéristiques de son projet.

Un dossier complet à déposer est souvent nécessaire. Certaines plates-formes mettent en avant des critères de sélection comme la qualité artistique du projet et le fait qu'il soit porté par des artistes professionnels.

Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/auhq>

Annexes :

Les annexes ci-dessous reprennent les différents tableaux d'inventaire. Ces derniers regroupent les informations tirées de chaque entretien, que ce soit avec les élus ou les acteurs associatifs ; ainsi que les réponses réceptionnées des questionnaires envoyés aux acteurs culturels.

Pour le patrimoine immobilier, les personnalités et histoires liées à la commune, les acteurs culturels divers et les manifestations culturelles diverses, la commune du Neubourg a été classée à part des autres communes pour des soucis de lisibilité (au vu du nombre important d'informations que la commune propose sur ces thématiques). Pour toutes les autres thématiques, la commune du Neubourg est classée de la même manière que les 40 autres communes de la Communauté de Communes (à savoir par ordre alphabétique).

Dans le même cadre, deux tableaux représentent les activités et manifestations proposées par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (le tableau 27 et le tableau 27 bis).

Tableau 01 : Le patrimoine religieux

Tableau 02 : Patrimoine immobilier/ patrimoine vernaculaire

Tableau 03 : Patrimoine immobilier le Neubourg

Tableau 04 : Personnalités et histoires liées à la commune

Tableau 05 : Personnalités et histoires liées à la commune du Neubourg

Tableau 06 : Patrimoine naturel

Tableau 07 : Mares communales

Tableau 08 : Salles des communes

Tableau 09 : Bibliothèques/ médiathèque

Tableau 10 : Boîtes à livres

Tableau 11 : Acteurs culturels (Comités des Fêtes)

Tableau 12 : Acteurs culturels (Club des anciens)

Tableau 13 : Acteurs/Autre associations culturelles ou à but culturel

Tableau 14 : Acteurs culturels de la commune du Neubourg

Tableau 15 : Manifestations culturelles (Foire-à-tout)

Tableau 16 : Manifestations culturelles (Fêtes du village)

Tableau 17 : Manifestations culturelles (Repas des Anciens)

Tableau 18 : Manifestations culturelles (Noël des enfants/Arbre de Noël)

Tableau 19 : Manifestations culturelles (Pâques)

Tableau 20 : Manifestations culturelles (Concours de pêche)

Tableau 21 : Manifestations culturelles (Théâtre)

Tableau 22 : Manifestations culturelles (Concerts)

Tableau 23 : Manifestations culturelles (Expositions)

Tableau 24 : Manifestations culturelles (Journées du Patrimoine/Journées du Patrimoines et des Moulins de Pays/Pierres en Lumières)

Tableau 25 : Manifestations culturelles (Manifestations culturelles diverses)

Tableau 26 : Manifestations culturelles (Manifestations culturelles diverses le Neubourg)

Tableau 27 : Structures de la CDCPN pouvant apporter leur concours dans le cadre d'organisation d'événements culturels

Tableau 27 bis : Manifestations de la CDCPN en lien avec l'action culturelle

Tableau 28 : Projets culturels

Tableau 29 : Attentes, besoins et difficultés

Fiche d'identité communes

Fiche d'identité associations culturelles

Fiche d'identité espaces culturels

Article « La Gazette des Communes »

Arrêté préfectoral

Questionnaire Google forms